Réf. Farde e-Assemblées : 2304151

N° OJ : **105**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Suppression de subsides nominatifs.- Asbl Transit : 525,00 EUR.- Asbl Les Meutes : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019;

Vu la délibération du Conseil communal du 11/03/2019 approuvant le budget 2019 de la Ville de Bruxelles;

Vu la liste nominative des transferts octroyant un subside de 525,00 EUR à l'asbl Transit;

Vu la liste nominative des transferts octroyant un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl Les Meutes;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler le subside nominatif de 525,00 EUR à l'asbl Transit car l'association ne demande plus de subside pour le Coordination Locale Drogue Bruxelles ;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler le subside nominatif de 5.000,00 EUR à l'asbl Les Meutes;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : supprimer les subsides nominatifs de 525,00 EUR à l'asbl TRANSIT et de 5.000,00 EUR à l'asbl Les Meutes inscrit à l'article 76201/33202 du budget ordianire de 2019 (Conseil communal du 11/03/2019).

Annexes :